Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260303-D_26_043-DE

GUICHEN PONTRÉAN

# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 26-043– 3 mars 2026

**FINANCES LOCALES**
Décisions budgétaires

**Membres en exercice :** 27
**Quorum :** 14
**Présents :** 25
**Pouvoirs** : 2
**Votants :** 27
27 (aux délibérations n°26-028 à n°26-037 et n°26-040 à n°26-054 et 26-056 à 26-059)
26 (aux délibérations n°26-038 et n°26-039)
25 (à la délibération n°26-055)

**Présents :**
Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Catherine CHERIF - Matthieu CHANEL- Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Michèle MOTEL - Patrick JUMEL- Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
**Excusés :** Hermine TOFFOLETTI - Thierry PRESSARD
**Pouvoirs :** Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Thierry PRESSARD à Pierrick AUFFRAY
**Secrétaire de séance :** Pascale THEZE

**L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-sept février deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

## Lotissement le Domaine Saint Marc – Reprise du résultat 2025

L'examen du compte administratif 2025 du lotissement Le Domaine de Saint-Marc fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 1 288 615,57 €
- Un déficit de la section d'investissement de 735 430,69 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 16 février 2026,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé de reprendre le résultat 2025 de la façon suivante :
- 1 288 615,57 € en excédent de fonctionnement reporté à l'article 002
- 735 430,69 € en déficit d'investissement reporté à l'article 001

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Pascale THEZE

MAIRIE DE GUICHEN 35

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260303-D_26_043-DE

| CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ | |
|---|---|
| Les voies de recours | Les délais |
| **Devant le Maire**<br>*. Le recours gracieux* | Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. |
| **Devant le Tribunal Administratif**<br>*. Le recours contentieux* | Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr . |